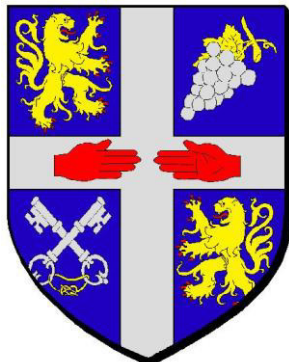


Département des Hautes-Alpes



Commune de Fouillouse

## **ELABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)**

**Arrêté, par délibération du Conseil Municipal du :**  
**26 Juin 2017**

**Approuvé, par délibération du Conseil Municipal du :**  
**26 Février 2018**

*Le Maire*  
**Serge AYACHE**

POS initial approuvé : le 8 avril 1988

Février 2018

PLU approuvé

**Auteur : DD / CK**



**Atelier d'urbanisme et environnement CHADO**

1 impasse du muséum

05000 GAP

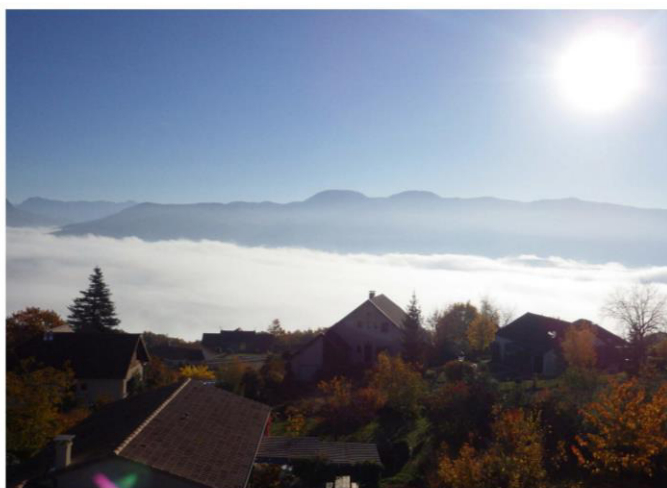
☎ : 04.92.21.83.12 / 06.83.90.29.62

[atelierchado@orange.fr](mailto:atelierchado@orange.fr)

**2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

## Commune de Fouillouse

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



La commune de Fouillouse souhaite trouver un mode de développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Pour que les orientations choisies n'aboutissent pas à des impasses sociales, économiques, biologiques et environnementales.

La commune de Fouillouse est restée une commune agricole de montagne. Sa position stratégique à proximité immédiate des bassins d'emplois de Tallard et du Gapençais, son exposition et son panorama exceptionnels attirent les convoitises et font de cette commune une des plus attractives du bassin gapençais pour le résidentiel (3% taux croissance annuelle de la population communale depuis 1999).

Le défi de la commune est de réussir à harmoniser son développement en prenant en compte sa capacité à intégrer les nouvelles populations tout en conciliant de maintien de son agriculture et de son cadre de vie privilégié.

- => Une agriculture au centre de la vie économique et de l'identité de la commune
- => Une attractivité résidentielle à intégrer et à accompagner
- => Un cadre de vie privilégié à préserver
- => Un engagement vers la transition énergétique

## ELABORATION DU PLU

*Juin 2017*



Atelier d'urbanisme et environnement CHADO  
1 impasse du Muséum – 05000 GAP

# Une agriculture au centre de la vie économique et de l'identité de la commune

## Préserver un espace agricole fonctionnel et cohérent en priorisant la préservation des terres présentant le plus fort potentiel

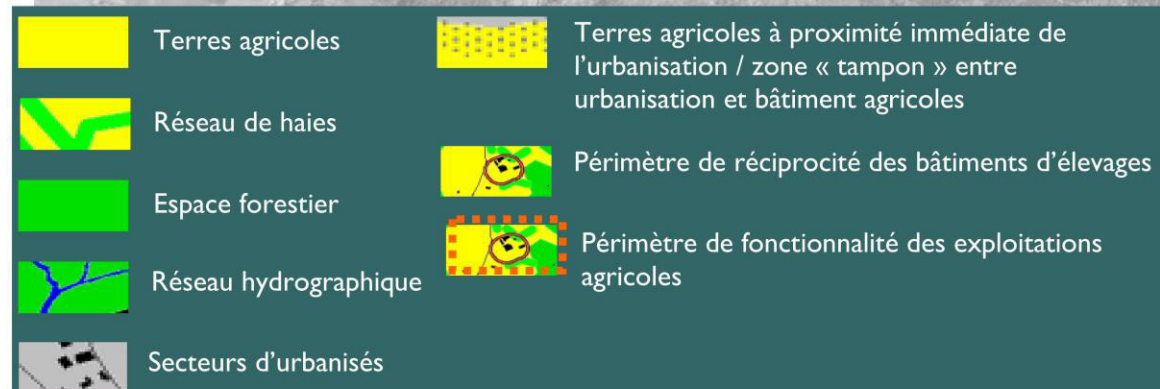
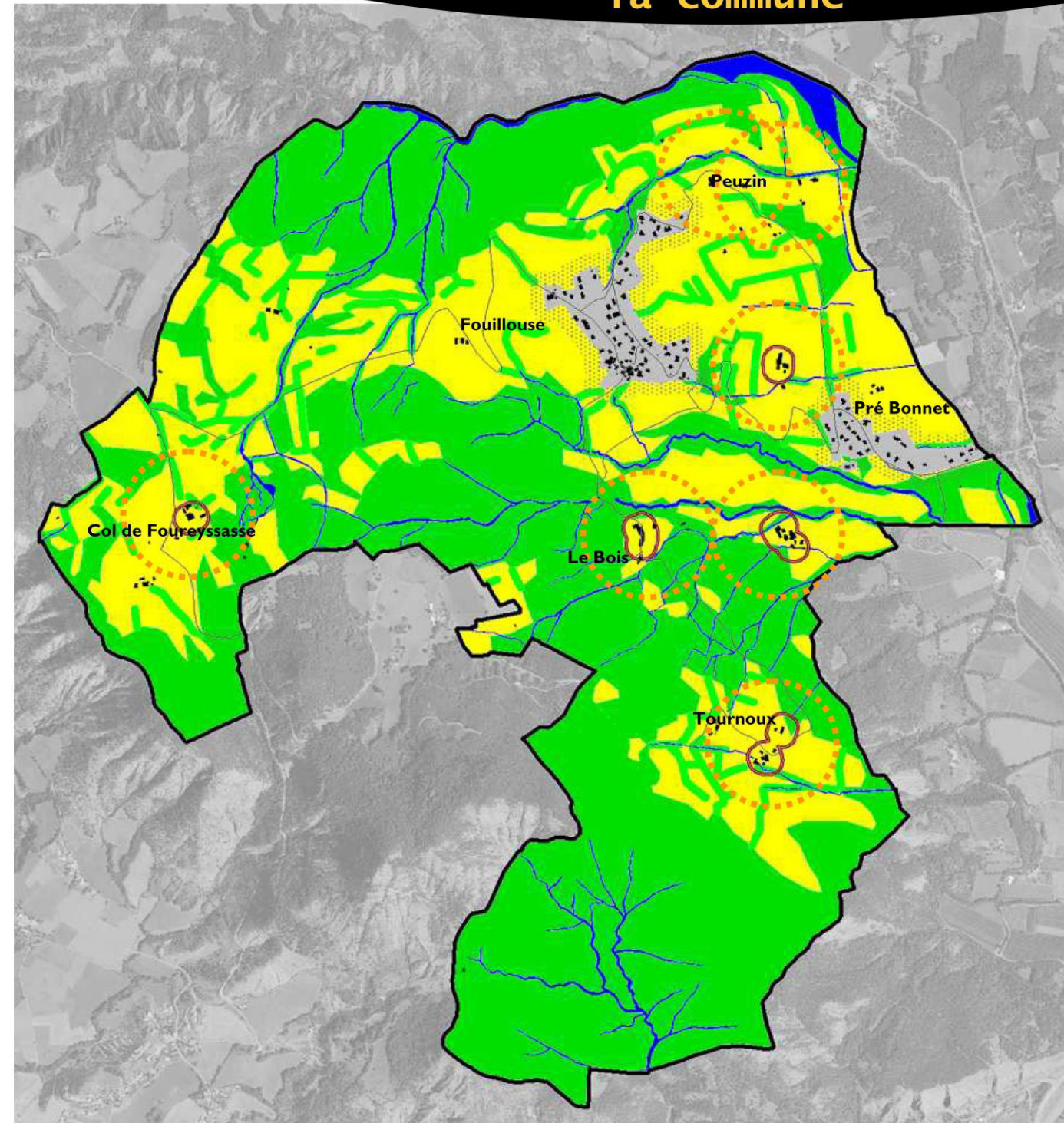
- => Conforter les terrains à forts potentiels agricoles non mitoyens à la zone urbanisée :
  - > Prioriser la protection des terres de fort potentiel agricoles sur les secteurs éloignés des 2 entités d'urbanisation : le village et Pré-Bonnet,
  - > Mais préserver des capacités de développement de l'habitat sur les secteurs mitoyens de ces 2 entités d'urbanisation.
- => Encourager les méthodes de cultures plus respectueuses de l'environnement.
- => Conforter les terres à forts potentiels agricoles où se superposent des risques naturels par un zonage adapté.

## Maintenir une agriculture dynamique sur la commune

- => Préserver le tissu d'exploitations agricoles en activité en respectant les périmètres de réciprocité autour des bâtiments d'élevage et en tenant compte des périmètres de fonctionnalité des exploitations agricoles.
- => Permettre les évolutions des exploitations agricoles et la création de nouveaux bâtiments au sein de l'espace agricole mais encadrer la forme et l'insertion paysagère de ces nouveaux bâtiments.
- => Soutenir la diversification et la pluriactivité nécessaire au maintien de l'agriculture de montagne, sous réserve que l'agriculture reste le support de cette diversification et non l'inverse : agritourisme, transformation et vente directe.
- => Favoriser la transmission et la succession des exploitations par le maintien de l'attractivité du secteur agricole ainsi soutenu sur la commune.

## Favoriser une cohabitation harmonieuse entre l'agriculture, une population de villégiature et des pratiques de loisirs

- => Favoriser les relations de bon voisinage :
  - > Préserver les périmètres de réciprocité autour des bâtiments d'élevage.
  - > Encourager et favoriser l'insertion paysagère des bâtiments d'exploitation.
  - > Tenir compte des contraintes de circulation du bétail et des engins agricoles en particulier au contact des zones urbanisées et de loisirs. Ex : prise en compte de la circulation et des manœuvres des engins agricoles lors des aménagements de la place du village – belvédère.
  - > Envisager le maintien d'un espace « tampon » entre les zones d'habitat et les futures constructions agricoles
  - > Favoriser la relocalisation des bâtiments d'exploitation au sein de la zone agricole, tout en permettant la mutation des anciens corps de ferme.
  - > Autoriser la reconversion des anciens corps de fermes et « hameaux agricoles » vers de l'habitation sous réserve de ne pas menacer la préservation de la fonctionnalité des exploitations agricoles en présence.
- => Renforcer les passerelles entre les différents usages et usagers du territoire :
  - > Développer la vente de produits de la ferme
  - > Renforcer la signalétique d'information et de localisation de ces fermes commerciales
  - > Permettre l'évolution des habitats anciens et des activités agricoles vers des concepts commerciaux de transformation ou d'accueil
  - > S'appuyer sur le réseau de sentiers et chemins ruraux pour favoriser la découverte du territoire et la reconnaissance du rôle central de l'agriculture dans le maintien des paysages et de l'identité de la commune.



Commune de Fouillouse

**PROJET  
D'AMENAGEMENT ET  
DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

Juin 2017



## Organiser des capacités d'urbanisation sur les 2 pôles de vie de la commune

- => Offrir une réponse aux 2 choix de vie conduisant à l'installation de nouveaux habitants sur la commune :
  - > Recherche d'une situation privilégiée en balcon sur le gapençais en assumant les contraintes d'éloignement : Village.
  - > Recherche d'une proximité immédiate avec le bassin de vie de Tallard et les infrastructures de transport et d'emploi : Pré Bonnet.
- => Inscrire les capacités d'urbanisation en priorisant les dents creuses.
- => Encourager et soutenir des formes d'habitat moins consommatrices d'espaces, sachant réinterpréter les formes de l'habitat traditionnel : maison de village, corps de ferme présentant des unités accolées :
  - > Favoriser la réhabilitation des bâtiments anciens y compris en dehors des 2 pôles de vie,
  - > Encourager la densification des unités foncières déjà bâties et la division parcellaire,
  - > Accompagner et encourager le développement d'opération d'habitat sortant de la logique de la maison individuelle : petit collectif, habitat mitoyen, habitat participatif.
- => Envisager un phasage éventuel de l'ouverture à l'urbanisation afin de mieux maîtriser la consommation d'espace et de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants au sein du village.
- => Prévoir un programme d'enfouissement des réseaux, intégrant des gaines supplémentaires en prévision de l'arrivée du numérique.

## Accompagner le développement de l'habitat par un renforcement de l'offre d'équipement nécessaire au maintien de la qualité de vie

- => Renforcer le rôle des équipements publics du village au sein de la cohésion sociale et poursuivre la politique d'aménagement d'espaces publics de qualité déjà engagée :
  - > Aménagement de stationnements entre l'Eglise et la Mairie, cheminements piétons au sein du chef lieu et extension de la Mairie en cours de réalisation.
  - > Réflexion à engager sur l'aménagement de nouveaux espaces publics de rencontre et de partage : placette – boulodrome sur le reliquat de l'emprise communale sous le belvédère de la mairie, petite placette « aire de battage » au cœur de la partie ancienne du village (mise en valeur d'anciens bâtiments traditionnels, ouverture paysagère, ancien puit enterré...).
  - > Poursuivre la politique d'animation et de création d'événements permettant de renforcer la cohésion sociale sur la commune sur les lieux et équipements publics : animations à destination des enfants (noël, chasse au œufs, ...), vide grenier, repas, fête des voisins, prêt des salles au réseau associatif pour des réunions et activités culturelles et sportives.
- => Solutionner le problème de vitesse et d'insécurité sur la RD119, au Pré Bonnet, en partenariat avec le Conseil Départemental dans le prolongement de l'action menée de sécurisation de la traversée du village.
- => Mettre en place un éclairage public dans les zones à fortes densités de population et d'habitats, tout en maintenant l'extinction de 00h00 à 5h00.
- => Harmoniser les politiques d'aménagement et d'équipement avec les communes limitrophes : voirie, déplacement doux, énergie, eau, communication numérique, assainissement...
- => S'inscrire en accompagnement des politiques et projets de voies vertes et déplacements intercommunaux, départementaux voir régionaux.

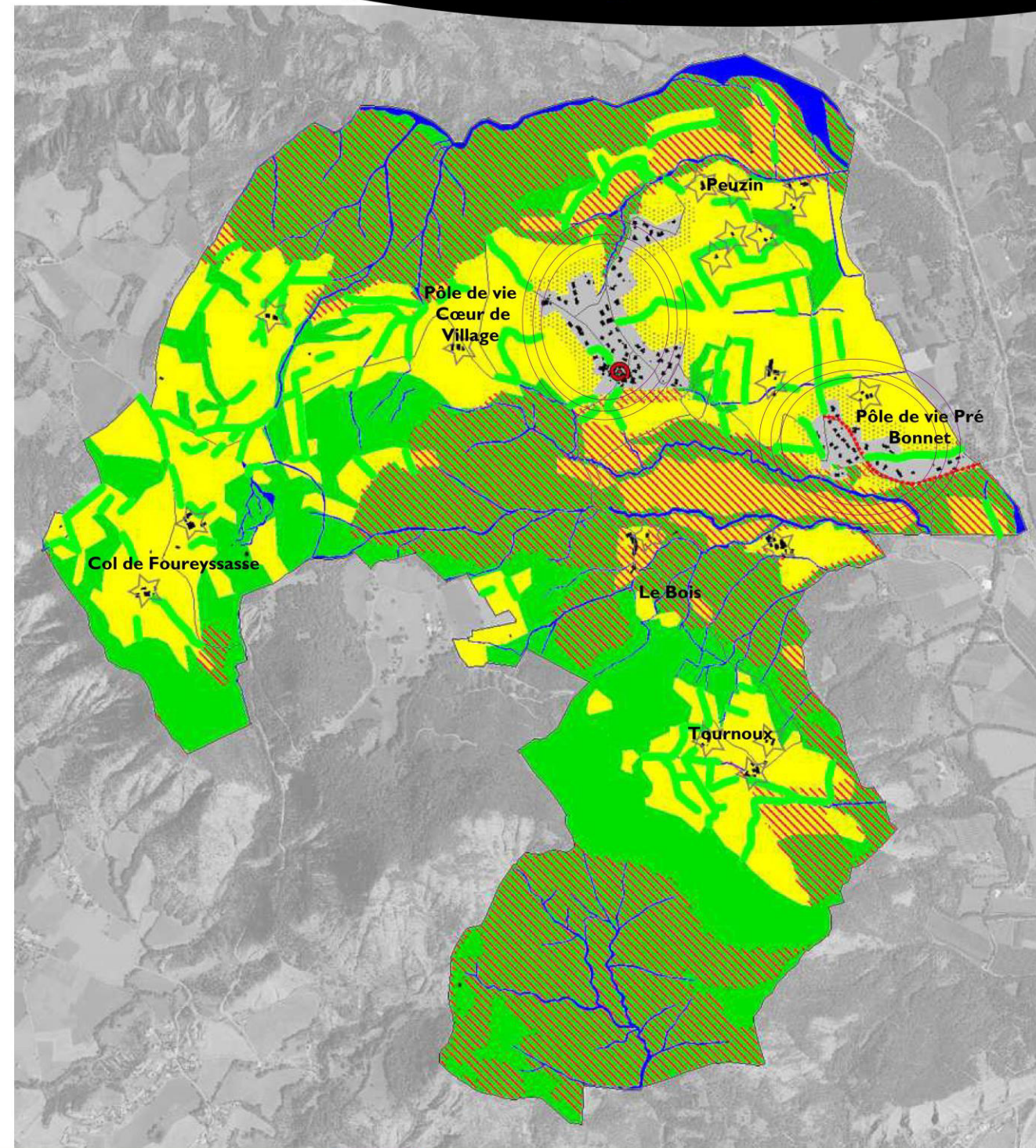
## Encourager un changement des pratiques de déplacements

- => Engager une réflexion sur l'articulation des moyens de déplacements :
  - > Routes départementales traversant la commune, inscrites au réseau d'itinéraires partagés pour les vélos (Conseil Départemental 05).
  - > Projet de piste cyclable des Parots à Tallard en passant par l'aérodrome (commune de Tallard et Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette).
  - > Discussion sur la mise en place d'un cheminement piétonnier du pont jusqu'au Pré Bonnet dans le cadre de la sécurisation de la RD119 et de l'arrêt de bus scolaire de Pré-Bonnet.
- => Encourager par l'information le covoiturage, les transports collectifs et l'utilisation du vélo :
  - > Information régulière aux habitants sur toutes les données et évolution en matière de transport collectif disponible à partir de la commune ou de la RN 85. (Covoiturage- liaison car Gap Tallard La Saulce, utilisation possible du transport scolaire).
  - > Encourager et sensibiliser les familles à l'utilisation du transport scolaire afin de maintenir un nombre suffisant d'utilisateur pour assurer le maintien de ce service public par son gestionnaire (Conseil Départemental 05).
- => Étudier les possibilités de création de voies de cheminements doux protégées s'appuyant sur le réseau de sentiers et chemins ruraux.

## Prendre en compte les risques majeurs présents sur le territoire

- => Tenir compte des informations connues sur la cartographie des risques (cartographie informative des aléas réalisée par la DDT05) dans le zonage et le règlement du PLU et en particulier pour le choix des enveloppes d'urbanisation.
- => Mise en place du Dossier d'Information sur les Risques Majeurs recensés sur la commune (DICRIM)
- => Préserver des espaces boisés, notamment dans le secteur du Bois Tournoux pour conforter les terrains face aux risques de mouvements ou de glissements.
- => Envisager des opérations pour limiter les risques d'incendie au sein des espaces boisés de la commune.

# Une attractivité résidentielle assumée à gérer avec parcimonie



	Terres agricoles		Zone de risques naturels forts
	Réseau de haies		Terres agricoles à proximité immédiate de l'urbanisation / zone « tampon » entre urbanisation et bâtiment agricoles
	Espace forestier		Bâties isolés en zone agricole où le changement de destination est autorisé dans le respect du maintien de la vocation agricole des terres
	Réseau hydrographique		Renforcer le rôle des équipements publics du village et poursuivre la politique d'aménagement d'équipements et d'espaces publics de qualité
	Secteurs d'urbanisation		Sécuriser la traversée de Pré Bonnet

Commune de Fouillouse

PROJET  
D'AMENAGEMENT ET  
DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE

Juin 2017



# Un cadre de vie privilégié à préserver

## Assurer le maintien de la qualité du paysage dans le temps

- => Soutenir l'agriculture en tant que garante de la qualité des paysages de montagne.
- => Veillez à l'intégration visuelle de futures habitations afin de ne pas laisser construire de futurs « point noir » pouvant remettre en cause aussi bien :
  - > la perception qualitative du paysage proche (co-visibilité au sein de l'urbanisation),
  - > la perception du paysage lointain depuis la situation en balcon du village : regard panoramique sur les différents sites remarquables avoisinants (falaise de Céüse, vallée du Gapençais, Vieux Chaillol, Tallard...),
  - > la perception de la silhouette du village, et de la commune en générale depuis les communes riveraines.
- => Avoir une attention particulière à l'aspect des constructions et en particulier à la réalisation des travaux de finition des enduits extérieurs.
- => Travailler sur les ambiances boisées en tant que masques des constructions, notamment dans la partie basse de la commune le long de la RD 119.
- => Poursuivre l'enfouissement des réseaux pour améliorer la qualité visuelle paysagère et environnementale.
- => Contribuer au maintien de l'ambiance remarquable du Col de Foureysasse, emblématique d'une ambiance montagnarde naturelle entre alpages et forêts.

## Préserver et restaurer les haies, ripisylves et cheminements, véritables traits d'union entre les enjeux agricoles, paysagers, écologiques et de loisirs

- => Engager des chantiers de remise en état de ces sentiers et chemins et les recenser dans un document pour les mettre en valeur et encourager leur utilisation à la promenade.
- => Conserver les haies naturelles le long des sentiers et chemins ruraux pour leur rôle complexe et fédérateur :
  - > valeur paysagère,
  - > ombrage des cheminements et qualité d'utilisation de ces derniers,
  - > protection des sols : l'érosion et mouvements de terrain, gestion des eaux de ruissellements, protection des cultures, protection des vents,
  - > continuités écologiques,
  - > abris et gîtes préférentiels pour de nombreuses espèces animales.

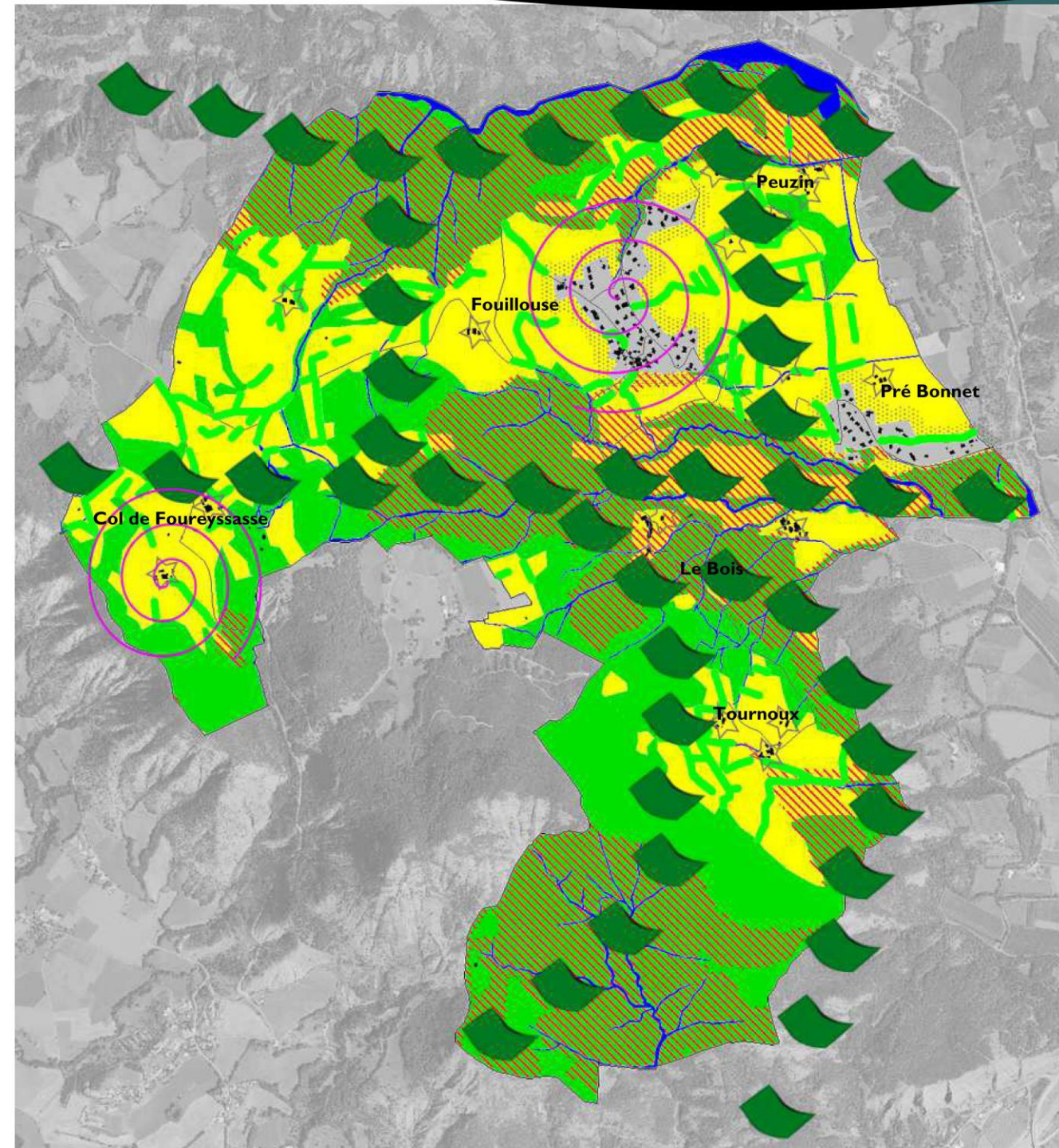
## Revaloriser de façon positive les zones soumises à risques naturels

- => S'appuyer sur les zones de risques naturels et sur leur inconstructibilité :
  - > pour structurer le réseau de continuités écologiques : Trame Verte et Bleue,
  - > pour conforter les terres à forts potentiels agricoles.

## Préserver la mosaïque des écosystèmes présents sur la commune et les continuités écologiques entre ces milieux

La commune de Fouillouse ne compte pas sur son territoire de périmètre de protection règlementaire particulier (Natura 2000, réserve naturelle, parc naturel...). Cependant la richesse environnementale de la commune réside dans l'articulation des milieux ouverts et forestiers, parcouru par un réseau hydraulique dense.

- => Soutenir l'agriculture en tant que garante de la mosaïque milieux ouverts et forestiers.
- => Préservez des espaces boisés et soutenir leur exploitation forestière : Orienter la gestion des bois et forêts avec l'appui de l'ONF pour engager des opérations de restructuration et de replantation d'espèces adaptées économiquement plus intéressantes.
- => S'appuyer sur la trame du réseau hydraulique et des zones humides pour assurer la Trame Bleue et sur la trame agricole et forestière pour assurer la Trame Verte.
- => Engager une meilleure connaissance des habitats, de la faune et la flore à caractère exceptionnel pour mieux préserver leur biotope et recenser ces habitats prioritaires pour encourager leur préservation.



	Terres agricoles garante de la qualité des paysages de montagne		Terres agricoles à proximité immédiate de l'urbanisation / zone de recul minimum pour l'implantation de bâtiment agricoles
	Réseau de haies		Bâti isolés en zone agricole où le changement de destination est autorisé dans le respect du maintien de la vocation agricole des terres
	Espace forestier		Revaloriser de façon positive les zones de risques / s'appuyer sur les zones de risques pour structurer la préservation des continuités écologiques
	Réseau hydrographique		Préserver la qualité paysagère : insertion paysagère des constructions, préservation des ambiances paysagères, des perceptions proches et lointaines
	Secteurs d'urbanisation		
	Zone de risques naturels		

Commune de Fouillouse

**PROJET  
D'AMENAGEMENT ET  
DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

Juin 2016



## Un engagement vers la transition énergétique

=> Encourager les projets de constructions économes en énergie et favoriser le recours aux énergies renouvelables intégrées à la construction.

=> Encourager et soutenir des formes d'habitat moins consommatrices d'espaces, sachant réinterpréter les formes de l'habitat traditionnel.

=> Encourager un changement des pratiques de déplacements.

=> Développer l'éclairage public dans les zones à fortes densités de population et d'habitats, tout en maintenant l'extinction de 00h00 à 5h00.

=> Soutenir la production et la commercialisation d'une agriculture de proximité.

## Objectif de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

La commune de Fouillouse a choisi d'opter pour une échelle de développement respectueuse des équilibres entre milieux naturels, espaces agricoles et espaces urbanisables.

### Objectifs Chiffrés

**En compatibilité avec le SCOT de l'aire gapençaise.**

**La commune prévoit une enveloppe foncière pour répondre à ses besoins, comprise entre 2 et 2,5 ha d'Unités Foncières non bâties.**

**S'ajoute à cette enveloppe le potentiel de renouvellement urbain par densification et mutation.**

**L'objectif de densité visé est de 15 logements/ hectare**

### Moyens envisagés pour garantir la traduction de ces objectifs de modération de la consommation d'espace

=> Phaser l'ouverture à l'urbanisation des zones constructibles

=> Anticiper les besoins d'extension des réseaux et équipements en amont des ouvertures à l'urbanisation,

=> Encourager les propriétaires fonciers à créer des formes d'habitats denses avec un conseil et un accompagnement de la collectivité.

Commune de Fouillouse

**PROJET  
D'AMENAGEMENT ET  
DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

Juin 2017

